



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réflexions sur le renforcement de la résilience des territoires des Hauts-de-France touchés par des inondations

**Laure Tourjansky
Fabien Palhol**

1. Contexte



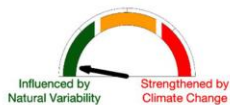
Contexte

Un phénomène plus important que ce à quoi était préparé le territoire, pour partie aggravé par le changement climatique

ClimaMeter for Nord - Pas de Calais
20-Oct-2023 to 18-Nov-2023



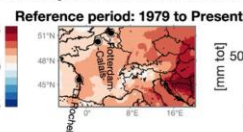
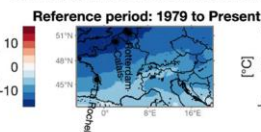
LSCE-IPSL
www.ipsl.fr



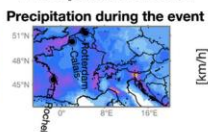
www.climameter.org
© davide.faranda@cea.fr



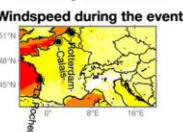
Surface Pressure Anomalies Temperature Anomalies



Precipitation Data



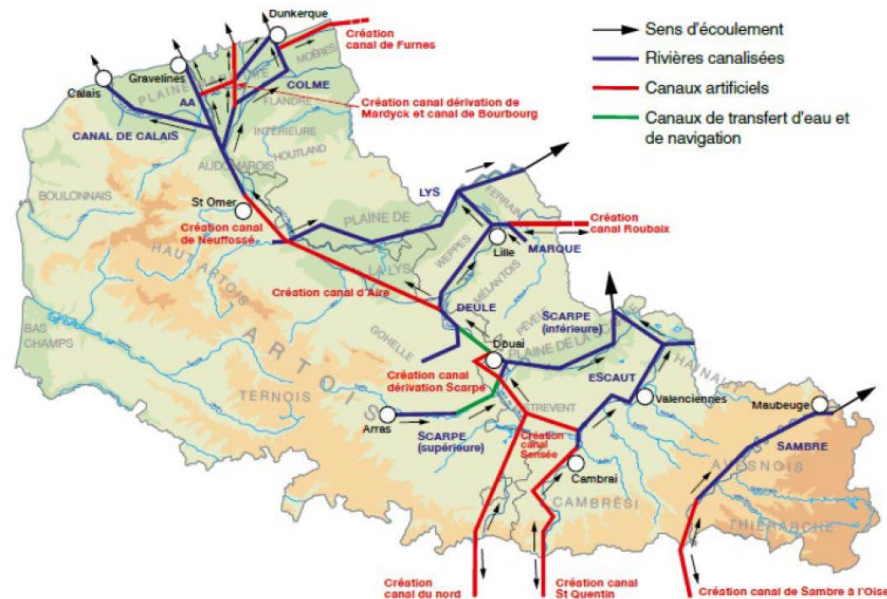
Windspeed Data



Une géographie et une histoire très spécifiques

Des bassins versants connectés au fonctionnement difficile à modéliser

- ❖ Des polders et marais exposés à des crues lentes
- ❖ Des bassins versants courts, à crues plus rapides



Une mobilisation de l'ensemble des services de l'État

Implication des Inspections générales

- ❖ Une commande par le premier ministre le 9 janvier, dès son investiture
- ❖ Un comité de suivi ministériel de la crise présidé par C. Béchu rapidement mis en place, et se réunissant tous les 15 jours + un déplacement du PM tous les mois
- ❖ Plusieurs missions en parallèle autour de ces inondations :
 - ❑ Une mission d'appui au préfet de la région des Hauts-de-France (**IGEDD/IGA/CGAAER**)
 - ❑ Une mission d'appui à M. Decoster, maire de Saint-Omer
 - ✓ Réalisation d'un parangonnage des politiques de prévention des inondations et du risque de submersion marine mises en place aux Pays-Bas et en Belgique
 - ❑ Une mission dite DSEC, conjointe IGEDD/IGA
 - ❑ Une mission spécifique sur l'entretien des cours d'eau (IGEDD/CGAAER)
 - ✓ Identification d'évolutions législatives et réglementaires susceptibles de permettre une simplification des procédures administratives relatives à l'entretien des canaux, cours d'eau, fossés...



Un territoire largement couvert par des outils de prévention et engagé de longue date

- ❖ Un territoire engagé de longue date dans la prévention des inondations
- ❖ 7 territoires de SAGE concernés par les inondations
- ❖ 24 EPCI ayant tous transféré tout ou partie de la GEMAPI à des syndicats mixtes de bassins versants (dont 2 EPAGE et 2 EPTB)
- ❖ Tous sont dotés d'un PAPI (parfois 2e ou 3e génération)
- ❖ Des conséquences des crues récentes limitées par les actions des EPCI, des structures de gestion de la GEMAPI, accompagnées par les services de l'État
- ❖ Des élus portant la compétence GEMAPI très impliqués et responsabilisés

**Mais l'adaptation au
changement climatique
impose une coordination
renforcée**

Une géographie et une histoire très spécifiques

Une évolution tendancielle du territoire de nature à le rendre plus vulnérable

- ❖ Extension des villes et habitations y compris dans les marais
- ❖ Évolution de l'agriculture vers des pratiques plus intensives (moins de haies, de prairies...)
- ❖ Une industrialisation se poursuivant
- ❖ Équipement croissant en infrastructures (pompage...) qui fait « oublier » la géographie du territoire

Un phénomène qui a touché un territoire qui s'est « éloigné » du risque inondation



2. Contribution à des démarches de résilience

Des principes fondateurs

- ❖ On ne peut se prémunir de toutes les catastrophes par des infrastructures de protection : apprendre à vivre avec l'eau
- ❖ La prévention passe par une articulation de différents types d'actions (PAPI)
- ❖ Si l'État revoit les PPR, ce sont les collectivités gémapiennes qui fixent leur niveau de protection et de prévention
- ❖ La résilience passe par des démarches d'analyse et de co-construction transversales
- ❖ Il existe un socle solide sur le territoire
- ❖ L'enjeu majeur est l'articulation, la cohérence et la convergence de toutes ces démarches

Éviter des évolutions de l'économie et de l'aménagement du territoire contraires aux politiques de prévention

Un travail en plusieurs temps

Le temps de la crise

Le temps de la réponse aux sinistres

Le temps de l'urgence

- Avant l'hiver prochain
- Des actions à moindre regret

Le temps du relèvement et de la stratégie de résilience

- Nécessité que chacun retrouve son rôle, l'État restant durablement présent
- Nécessité de s'appuyer sur les actions prévues dans les PAPI
- Renforcer la culture du risque du territoire
- Intérêt de lever les freins à certaines actions

Un travail en plusieurs temps

Le temps de la crise

Le temps de la réponse aux sinistres

Le temps de l'urgence

- Avant l'hiver prochain
- Des actions à moindre regret

Le temps du relèvement et de la stratégie de résilience

- Nécessité que chacun retrouve son rôle, l'État restant durablement présent
- Nécessité de s'appuyer sur les actions prévues dans les PAPI
- Renforcer la culture du risque du territoire
- Intérêt de lever les freins à certaines actions

- ❖ Réunir l'ensemble des parties prenantes à l'été 2024, lors de deux séminaires de retour d'expérience (l'un pour les fleuves côtiers de la Manche et l'autre pour le bassin versant de l'Aa et celui de la Lys), permettant au territoire de mieux comprendre l'événement, de préciser le socle de prévention, et de préparer le futur plan de résilience.

Un préalable : comprendre ce qui s'est passé, se comprendre, créer des coopérations

Dégager et démultiplier les leviers du territoire

Aménager les territoires pour vivre avec l'eau, en s'appuyant sur ce qui est en cours

- ❖ Accompagner, dans le cadre des PAPI, l'accélération de la réalisation des **travaux d'hydraulique douce**, de **prévention du ruissellement** et de **réétention des eaux**, en optimisant le financement des services environnementaux.
- ❖ Mobiliser, en s'appuyant sur les agences d'urbanisme du territoire, les dispositifs de l'État au profit des démarches de **recomposition urbaine**, en valorisant les retours d'expérience.
- ❖ Généraliser l'établissement, **y compris par les ASA**, sur des fondements hydrauliques et environnementaux concrets, de **plans de gestion et d'entretien concertés et partagés des cours d'eau, fossés et canaux** ; et mettre en place les **modalités de suivi par les syndicats mixtes** en charge de la GEMAPI.
- ❖ Établir sur les trois bassins concernés, et en lien avec les syndicats mixtes, un **diagnostic complet du fonctionnement des rejets à la mer**, pour évaluer les ajustements de nature à améliorer leurs capacités, en tout temps, en tenant compte de l'élévation attendue des niveaux marins.

Dégager et démultiplier les leviers du territoire

Planification stratégique

- ❖ Améliorer la **connaissance des hydrosystèmes** en renforçant les capacités d'acquisition de données, ainsi que leur compréhension et leur modélisation (eaux de surface et souterraines, biseau salé, évolution du trait de côte).
- ❖ Profiter de la révision des documents de planification (SRADDET, PLU, SCoT) à l'horizon 2028 pour y intégrer pleinement les enjeux de gestion de l'eau. Réciproquement, profiter de la révision des PAPI pour améliorer la **prise en compte des enjeux d'aménagement dans les politiques de prévention.**
- ❖ Donner un **mandat clair aux opérateurs du foncier** dans les Hauts-de-France, dont la mobilisation justifie une impulsion donnée par l'État, pour qu'ils deviennent **acteurs à part entière de la résilience** en appui des initiatives des collectivités locales et leurs groupements (EPF, SAFER, Banques des Territoires et Conservatoire du littoral, etc.).
- ❖ Mettre en place à l'échelle du bassin en lien avec le président du Comité de Bassin :
 - un **groupe de travail sur le ruissellement et l'érosion des sols**, présidé par un représentant du monde agricole, représentatif de tous les systèmes de production et ouvert à l'ensemble des parties prenantes
 - un **groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales urbaines et de l'eau en ville** et également ouvert à l'ensemble des parties prenantes.

Dégager et démultiplier les leviers du territoire

Développer la culture du risque et gérer la crise

- ❖ Organiser en 2024 et 2025 des **réunions d'échange et d'information sur les DICRIM** et développer en lien avec les communes les exercices de prévention.
- ❖ Mettre en place des **systèmes d'information qui permettent d'avoir une visibilité sur les niveaux d'eau sur l'ensemble des ouvrages en gestion normale et en crise** et sur la capacité de rétention du système en complétant les dispositifs de suivi actuels.
- ❖ Réaliser le **retour d'expérience du dispositif de pompage** mis en place pendant la crise et conduire en conséquence les adaptations nécessaires en vue de futures crises (infrastructures pérennes et capacités de pompage de secours, préparation des zones d'installation et dimensionnement des moyens de renfort) ; réviser et préciser, en lien avec les opérateurs et les syndicats mixtes, les **protocoles de gestion des ouvrages hydrauliques** ; en gestion de crise, organiser la **prise en main par le préfet de département ou la zone de défense du pilotage de l'ensemble du système de pompage y compris pour le territoire des ASA** ; améliorer le fonctionnement des Centres opérationnels départementaux (COD) en leur associant les experts des collectivités locales ; améliorer les protocoles de communication, en particulier à destination et au bénéfice des élus pour une meilleure circulation de l'information, de manière à garder la confiance des administrés.

Dégager et démultiplier les leviers du territoire

Restructurer la gouvernance

- ❖ Revoir la SOCLE en privilégiant les axes suivants, pour faire des Hauts-de-France un territoire pionnier :
 - évolution des syndicats de gestion de l'eau vers des **syndicats mixtes ouverts** (départements, région, PNR, chambres consulaires, ASA, VNF)
 - Organiser des **transferts de compétence homogènes et les plus larges possibles** (inondations, ruissellement, remontées de nappe, submersion marine, érosion des sols)
 - mise en place systématique de la **taxe GEMAPI**, reversée aux syndicats mixtes ; conventions de coopération entre Agence de l'eau et Région, pour renforcer l'articulation entre leurs outils de planification et de financement
 - meilleure intégration de la GEMAPI sur le **bassin de l'Aa**, de manière à accroître l'efficacité de la stratégie déployée dans les PAPI.

Dégager et démultiplier les leviers du territoire

Conforter et adapter les moyens de l'État central

- ❖ Créer une **cellule nationale interministérielle pérenne pluridisciplinaire** d'experts mobilisable pour accompagner les territoires face à des catastrophes naturelles.
- ❖ Mettre en place un **instrument financier de l'État pour répondre aux enjeux de l'adaptation au changement climatique**, dimensionné à hauteur des ambitions. Augmenter tendanciellement le FPRNM pour ne pas avoir à établir des priorités entre des demandes éligibles, conformément au cadre législatif existant.

Éléments de conclusion

- ❖ **Résilience** : un vocabulaire « nouveau », des démarches engagées comme socle définir, à renforcer et développer par un travail sur des objectifs partagés

- ❖ Deux clés :
 - passer de l'objet (l'infrastructure) à l'usage
 - passer des oppositions aux coopérations



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MRR